

פִּי-תִצָּא - Paracha Ki tetsé

Le mot פִּי-תִצָּא signifie "quand tu sortiras". Cette paracha contient 74 mitsvots. La Torah donne certaines règles concernant la guerre. Il nous est aussi demandé de récupérer les objets perdus, pour les rendre à leur propriétaire, en leur demandant des signes. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas besoin de ramener des objets sans signe distinctif. Nous avons la mitsva d'éloigner la mère oiseau, pour pouvoir récupérer les oisillons ou les œufs. Il est interdit à un homme, du peuple d'Amon ou Moav, de se convertir au Judaïsme, car ils ont fait preuve d'ingratitude envers nous (ils nous ont fait du mal alors qu'on leur avait fait du bien). Nous avons, également, l'interdiction de faire des prières, en présence de saletés.

La paracha se termine par le devoir de se rappeler de ce que nous a fait le peuple d'Amalek, à notre sortie d'Egypte. Ce peuple nous avait déclaré la guerre, alors qu'on était épuisé.



SAVOIR ÉCRIRE LE NOM DE LA PARACHA EN HEBREU:.....